Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 10

Artikel: La France et la Suisse au sein du "bloc-or"
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889199

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la
Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Décembre 1934 Paris-Ier Quatorzième Année. — N° 10

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce Suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(*argent français*)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU « BLOC-OR »

Page

La France et la Suisse au sein du « Bloc-Or » 173

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Deux questions de jurisprudence française :
Contrats passés en monnaie étrangère (Piquecry). 177
Primauté des salaires sur les droits de douane dans les faillites (Jucker) 179
Port-Saint-Louis-du-Rhône 179
La Navigation intérieure, fluviale et lacustre 180
Quelques mots d'économie politique 181
Renseignements utiles à qui voyage 182

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE ET LA SUISSE AU SEIN DU "BLOC-OR"

Née, au mois de juillet 1933, de la faillite de la Conférence Economique Mondiale de Londres, l'entente entre la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie — connue sous le nom de « Bloc-Or » — a pour but principal la défense en commun par ces six nations de leurs monnaies demeurées fidèles à l'étalon-or. La nécessité d'étendre cet accord monétaire aux domaines du tourisme et des échanges commerciaux s'est accentuée encore depuis l'année dernière et après avoir fait l'objet d'un nouvel échange de vues entre délégués des pays intéressés — à l'occasion de la session de la Société des Nations, au mois de septembre de cette année — elle a amené la convocation d'une conférence du « Bloc-or » à Bruxelles, les 19 et 20 octobre 1934.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, le protocole de cette conférence précise :

« que les Gouvernements conviennent...

a) de rechercher de quelle manière il est actuellement possible d'accroître les échanges entre leurs pays; ils considèrent comme désirable un accroissement de 10 % du volume global des échanges effectués du 1er juillet 1933 au 30 juin 1934.

b) d'engager sans retard des négociations bilatérales, lesquelles devront aboutir dans un délai de moins d'un an ».

Depuis la signature de ce protocole, la France a déjà entamé des négociations bilatérales avec la Belgique, d'une part, et les Pays-Bas, d'autre part. Mais il n'est pas à notre connaissance que ces pourparlers aient permis à ces différents pays de jeter les bases d'un élargissement prochain de leurs échanges commerciaux. Cela du reste n'est pas pour surprendre — si regrettable que cela soit — lorsque l'on se réfère aux déclarations du chef de la délégation française à la conférence de Bruxelles, qui indiquait, à son retour à Paris, « qu'il n'était pas question d'augmenter pour l'instant le volume des contingents... mais de dégager trimestriellement les reliquats non utilisés, qui sont de l'ordre de 50 millions de francs français, et de les répartir entre les pays du « Bloc-or »

Si même ces reliquats des contingents français pouvaient être utilisés par les autres pays du « Bloc-or » (ce qui est infirmé par une étude objective de la question), ces 50 millions de francs français ne permettraient en aucune façon d'aug-

menter de 10 % les échanges « France-Bloc-or », qui se sont chiffrés en 1933 à 8 *milliards* 660 *millions de francs français.*

Ces questions ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées non seulement dans la presse des pays demeurés fidèles à l'étalon or, mais également dans les journaux des nations à monnaies dévaluées, qui s'intéressent d'autant plus à la politique monétaire du « Bloc-or », que les avantages qu'ils peuvent retirer de la dévaluation de leurs monnaies ne sont réels que si les autres pays auxquels ils vendent leurs produits — n'imitent pas leur exemple.

Notre intention est de ne publier ici que quelques tableaux synoptiques permettant à nos lecteurs de se rendre compte facilement des volumes et principaux courants des échanges commerciaux entre pays « Bloc-or » et plus spécialement en ce qui concerne la France et la Suisse.

1. Population des pays du « Bloc-or »

(en milliers d'habitants)

	Métropole	Empire colonial	Total
France	41.860	65.026	106.886
Suisse	4.115	—	4.115
Belgique	8.213	13.500	21.713
Italie	41.814	2.320	44.134
Luxembourg	301	—	301
Pays-Bas	8.183	62.793	70.976
« **Bloc-or** »	104.486	143.639	248.125

2. Superficie des pays du « Bloc-or »

(en milliers de km²)

	Métropole	Empire colonial	Total
France	551	11.887	12.438
Suisse	41	—	41
Belgique	30	2.440	2.470
Italie	310	2.250	2.560
Luxembourg	3	—	3
Pays-Bas	34	2.051	2.085
« **Bloc-or** »	969	18.628	19.597

3. Réserves d'or des pays du « Bloc-or » à fin 1933

France	76.959	millions de	francs français
Suisse	1.998	—	francs suisses
Belgique-Luxemb.	13.668	—	francs belges
Italie	7.092	—	lires italiennes
Pays-Bas	922	—	florins hollandais

4. Commerce extérieur des pays du « Bloc-or » en 1933

	Valeur totale du commerce extérieur de chaque pays du « Bloc-or » :			Proportion du commerce extérieur représentée par les échanges commerciaux avec les 4 autres pays du « Bloc-or » : %
France	34.161	millions de	fr. franç.	27,8
Suisse	2.448	—	fr. suisses	31,6
Belgique-Luxemb.	32.675	—	fr. belges	34,6
Italie	13.392	—	lires italiennes	16,9
Pays-Bas	1.863	—	flor. holland.	23,7

C'est pour l'Union douanière belgo-luxembourgeoise que les échanges commerciaux avec les autres pays du « Bloc-or » représentent le pourcentage le plus élevé; viennent ensuite la Suisse et la France, suivies par les Pays-Bas et l'Italie. Exception faite de ce dernier pays, ces pourcentages ont augmenté au cours de ces dernières années, en dépit de la forte diminution du commerce extérieur de tous les pays. Ces chiffres confirment l'intérêt qu'ont les nations demeurées fidèles à l'étalon-or à développer entre elles leurs relations économiques pour faire face à la perte des autres débouchés où la dévalorisation et l'insécurité des monnaies, les entraves à la libre circulation des capitaux rendent particulièrement difficile, pour ne pas dire impossible, la conclusion de toute affaire.

5. Echanges commerciaux entre la France et les autres pays du « Bloc-or » en 1933

(en millions de francs français)

	Importations	Exportations	Imp. + Exp.	Imp. — Exp.	Exp. — Imp.
Suisse	632	1.330	1.962	—	698
Italie	622	493	1.115	129	—
Belg.-Luxembourg	1.966	2.140	4.106	—	174
Pays-Bas	833	644	1.477	189	—
Total des pays du « Bloc-or »	4.053	4.607	8.660	—	554
Total des autres pays	17.648	7.853	25.501	9.795	—
Total général	21.701	12.460	34.161	9.241	—

Constatons que si, dans son ensemble, la balance commerciale de la France avec les autres pays du « Bloc-or » est active, la France achète néanmoins plus qu'elle ne vend à l'Italie et aux Pays-Bas.

6. Echanges commerciaux entre la Suisse et les autres pays du « Bloc-or » en 1933

(en millions de francs suisses)

	Importations	Exportations	Imp. + Exp.	Imp. — Exp.
France	244	142	386	102
Italie	134	80	214	54
Belg.-Luxembourg	64	25	89	39
Pays-Bas	45	32	77	13
Total des pays du « Bloc-or »	487	279	766	208
Total des autres pays	1.108	574	1.682	534
Total général	1.595	853	2.448	742

Quant à la Suisse, la situation de sa balance commerciale est passive avec l'ensemble du « Bloc-or », comme avec chacun des pays qui en font partie. Les échanges franco-suisses sont particulièrement importants puisqu'ils équivalent à la moitié des échanges « Suisse-« Bloc-or », ce qui nous amène à constater que pour la Suisse, comme d'ailleurs pour la Belgique, le Luxembourg, l'Italie et les Pays-Bas, une augmentation possible des échanges réciproques des pays du « Bloc-or » dépend essentiellement de la politique économique adoptée par la France dans ce domaine.

Or, la politique commerciale de la France est dominée par le souci qu'a son Gouvernement de protéger la vente des produits de l'agriculture

française, en restreignant l'entrée en France des produits agricoles étrangers.

Ce protectionnisme a entraîné une très forte diminution des importations en France des produits agricoles en provenance des pays du « Bloc-or » comme cela résulte du tableau suivant :

7. Importations en France des produits agricoles originaires des autres pays du « Bloc-or »

(en millions de francs français)

	1929	1933	% de diminution de 1929 à 1933
Suisse :			
Produits agricoles	138	105	24 %
Autres produits	937	527	45 %
Italie :			
Produits agricoles	909	369	60 %
Autres produits	607	253	58 %
Belgique-Luxembourg :			
Produits agricoles	1.281	454	65 %
Autres produits	2.639	1.512	43 %
Pays-Bas :			
Produits agricoles	540	332	40 %
Autres produits	1.107	501	55 %
4 Pays réunis :			
Produits agricoles	2.868	1.260	56 %
Autres produits	5.290	2.793	43 %

Ce tableau montre clairement que les importations en France des produits agricoles en provenance du « Bloc-or » ont diminué de *56 0/0* de 1929 à 1933, alors que la diminution n'a été que de 43 % pour les autres produits, c'est-à-dire les matières premières minérales, les produits manufacturés, etc. Cette diminution a été particulièrement accentuée pour les produits agricoles belges et italiens, alors qu'en ce qui concerne la Suisse, les produits manufacturés ont subi une plus forte régression que les produits agricoles, peu importants pour la France comparativement aux premiers.

Ceci tend à prouver qu'aucun pays n'offre à la France plus de possibilités pour l'application d'une politique d'élargissement des échanges commerciaux que la Suisse. Aussi, nous paraît-il impossible de prendre en considération certains échos relatifs à une dénonciation éventuelle de la Convention Franco-Suisse, en date du 31 décembre de cette année; cet accord, qui n'a que neuf mois d'existence, prendrait fin déjà au 31 mars prochain. Ce serait non seulement la condamnation de la politique de bonne entente économique franco-suisse, mais également un coup redoutable porté à l'avenir du « Bloc-or » qui ne manquerait pas de s'effondrer, si l'arc-boutant, constitué par cette entente si nécessaire, venait à céder.

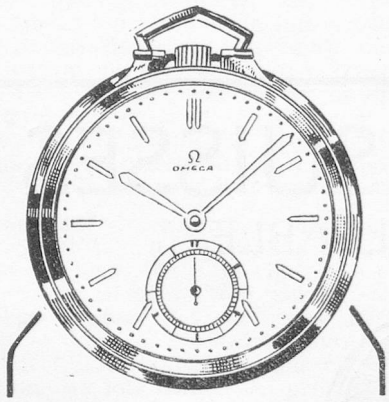

L'OR, CADEAU IDÉAL

OMEGA

l'heure exacte pour la vie

MONTRES EN OR
DEPUIS 950 Frs

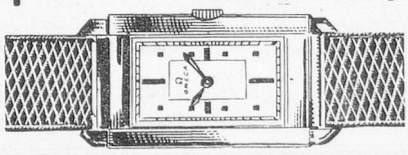

Tél. : **Colbert 88-10, 88-11** Télég. : **Gérico**

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Joseph GEHRIG & C°

Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000

30, rue de la RÉPUBLIQUE **MARSEILLE**

Transit-Service de Groupage sur la Suisse

Correspondants à **BALE, ZURICH, GENEVE,** PARIS, LYON, STRASBOURG

GÉRANTS : **Tr. Funfschilling**
F. Lachaud

MISE EN GARDE

M. Paul DITISHEIM, 82, rue du Ranelagh, à PARIS (XVIe), met en garde les intéressés contre la publicité fallacieuse faite sous le couvert de son nom dans la presse d'information à grand tirage.

Il rappelle qu'il n'entretient aucun rapport avec la Société Anonyme Fabrique Solvil des montres Paul Ditisheim.

Les marques d'horlogerie « Paul Ditisheim » exploitées indépendamment de lui par ladite Société Anonyme ne doivent en aucun cas être confondues avec son nom personnel.

M. Paul DITISHEIM se doit de prévenir toutes confusions ou emplois abusifs de ce nom. Les annonces ci-dessus et les offres de « montres avec 90 % de rabais sur leur valeur comciale », « avec garantie pour la vie » et tous agissements analogues lui sont, il va de soi, totalement étrangers.